



# Charte éthique et anti-corrupcion

Mews Partners est un cabinet de conseil en management indépendant fondé en 1992 et comprenant près de 300 consultants. Nous accompagnons nos clients de l'industrie dans leurs projets de transformation pendant les phases de conception, de production et de distribution. Pour concevoir et mettre en œuvre les transitions d'une industrie européenne plus forte et plus responsable grâce à ses expertises métiers pointues sur un champ d'action multisectoriel.

Paris – Toulouse – Marseille – Nantes – Lyon – Munich – Hamburg

Mars 2025



# Sommaire

1

Préambule

Présentation des objectifs de la charte éthique

2

Notre démarche RSE

Présentation des actions prises par Mews en accord avec sa politique RSE

3

Principe éthique :  
nos engagements

Définition de nos engagements et actions associées

4

La procédure d'alerte  
mise en place

Description de la procédure en place pour faire face à une situation éthique

## Nos engagements RSE

Chez Mews Partners, l'Humain a toujours été au centre de nos préoccupations, c'est d'ailleurs ce qui fait l'essence même de notre cabinet.

Nous soutenons activement toute initiative visant à promouvoir le progrès social et sociétal. Nous nous engageons à déconstruire les stéréotypes et les conservatismes qui entravent le développement humain, tout en valorisant l'engagement et l'initiative de nos consultant.es dans les actions RSE. Nous évaluons notre impact et nous fixons des objectifs concrets pour progresser.

La présente charte s'intègre dans cette dynamique à travers un double objectif :

- Exprimer notre engagement à toutes les parties prenantes face au respect des principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité au sein de notre activité. Cela implique une vigilance constante pour prévenir et combattre toute forme de corruption, de discrimination ou de comportement contraire à nos valeurs. Notre engagement éthique est un pilier fondamental qui guide nos décisions et renforce la confiance de nos client.e.s, partenaires et collaborateur.rice.s.
- Soutenir notre écosystème, en lui fournissant un guide lui permettant de répondre aux interrogations auxquelles il fait face dans ses activités quotidiennes.

Chaque partie prenante sera informée de cette charte et s'engagera à la respecter en toutes circonstances, et pourra bénéficier du support nécessaire en interne pour discuter des implications sur son activité.



Flavien Lamarque  
Président de Mews Partners

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Flavien Lamarque'.

## Alignement de la démarche avec les objectifs de développement durable de l'ONU

La rédaction de ce présent document vise à témoigner de notre engagement vis-à-vis des objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, et plus particulièrement les suivants :

- **ODD 8** : travail décent et croissance économique
- **ODD 10** : inégalités réduites
- **ODD 16** : paix, justice et institutions efficaces
- **ODD 17** : partenariats pour la réalisation des objectifs



## Définition et objectif

### > Définition

Une charte éthique est un **document officiel** de l'entreprise permettant de **définir sa stratégie RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en se focalisant sur le plan éthique. Elle détaille ainsi les **fondements de la morale** à mettre en place et à respecter dans un cadre professionnel.

### > Objectif du document

Définir les **principes, valeurs et normes de conduite** auxquelles Mews Partners et ses membres s'engagent à adhérer. Elle sert de **guide** pour la **prise de décisions** et les **comportements professionnels**, assurant que toutes nos actions sont alignées avec les valeurs fondamentales de l'entreprise selon les 3 piliers suivants :

#### Engagement à l'intégrité

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de la Charte, s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités et se conformer à nos valeurs d'intégrité.

#### Anticipation des risques

Chacun doit pouvoir anticiper les risques liés à son rôle et à ses responsabilités.

#### Remise en question

La Charte doit permettre à chacun de s'interroger sur l'attitude à adopter dans les situations délicates pouvant être rencontrées dans les relations internes comme externes.

## Nos Valeurs

Cette charte s'inscrit dans la continuité de nos **valeurs** et de nos **ambitions** :

### > Solidarité

Nous formons une équipe soudée autour de valeurs communes avec la volonté de transmettre notre savoir-faire, ce qui renforce notre impact auprès de nos client.e.s.

### > Engagement

En tant que cabinet indépendant, nous sommes pleinement engagé.e.s dans la réussite des projets de nos client.e.s, et dans l'ouverture de notre cabinet aux enjeux de demain.

### > Transparence

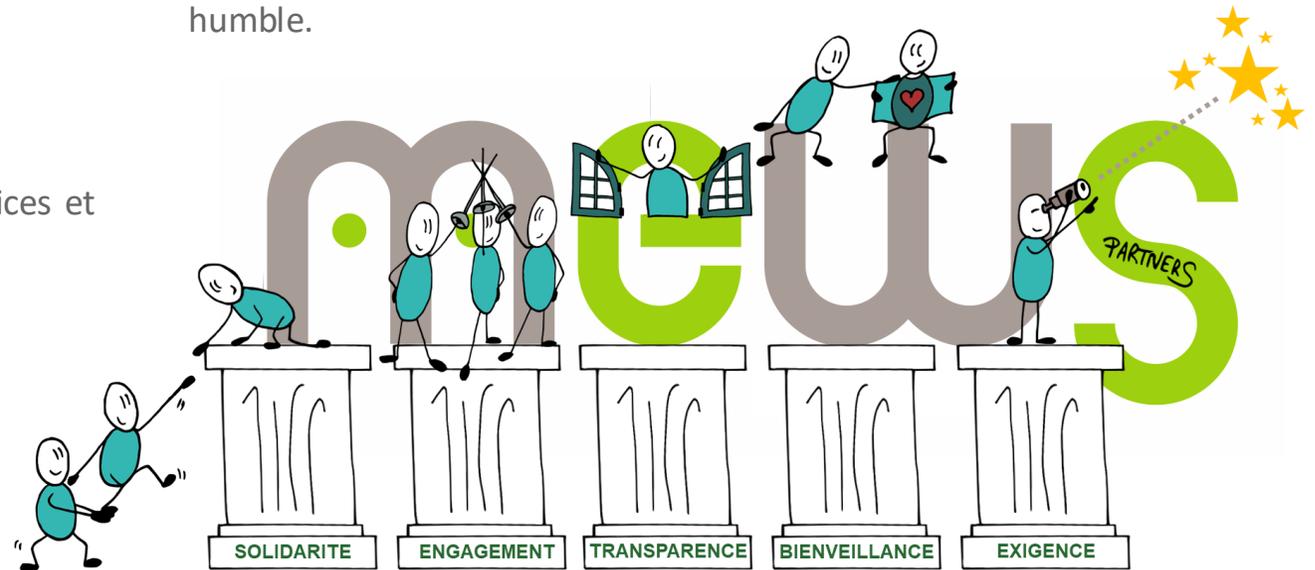
Nous partageons nos décisions en associant nos collaborateurs.trices et en veillant à donner du sens et de la cohérence.

### > Bienveillance

Nous accordons une importance particulière à l'écoute et au dialogue, nous instaurons une proximité entre tous les collaborateurs.trices en prônant le respect et l'équité.

### > Exigence

Dans une recherche d'excellence, nous mettons tout en œuvre pour apporter performance et fiabilité dans nos missions, tout en restant humble.



## Champs d'application



Cette charte éthique s'applique à **l'ensemble des membres de Mews Partners**, qui représentent l'entreprise et s'engagent à respecter ses valeurs.

Celle-ci implique également **les personnes et entités interagissant avec l'entreprise**, notamment dans le cadre du respect des droits de l'homme et des conditions de travail



COLLABORATEURS



PARTENAIRES



CLIENTS



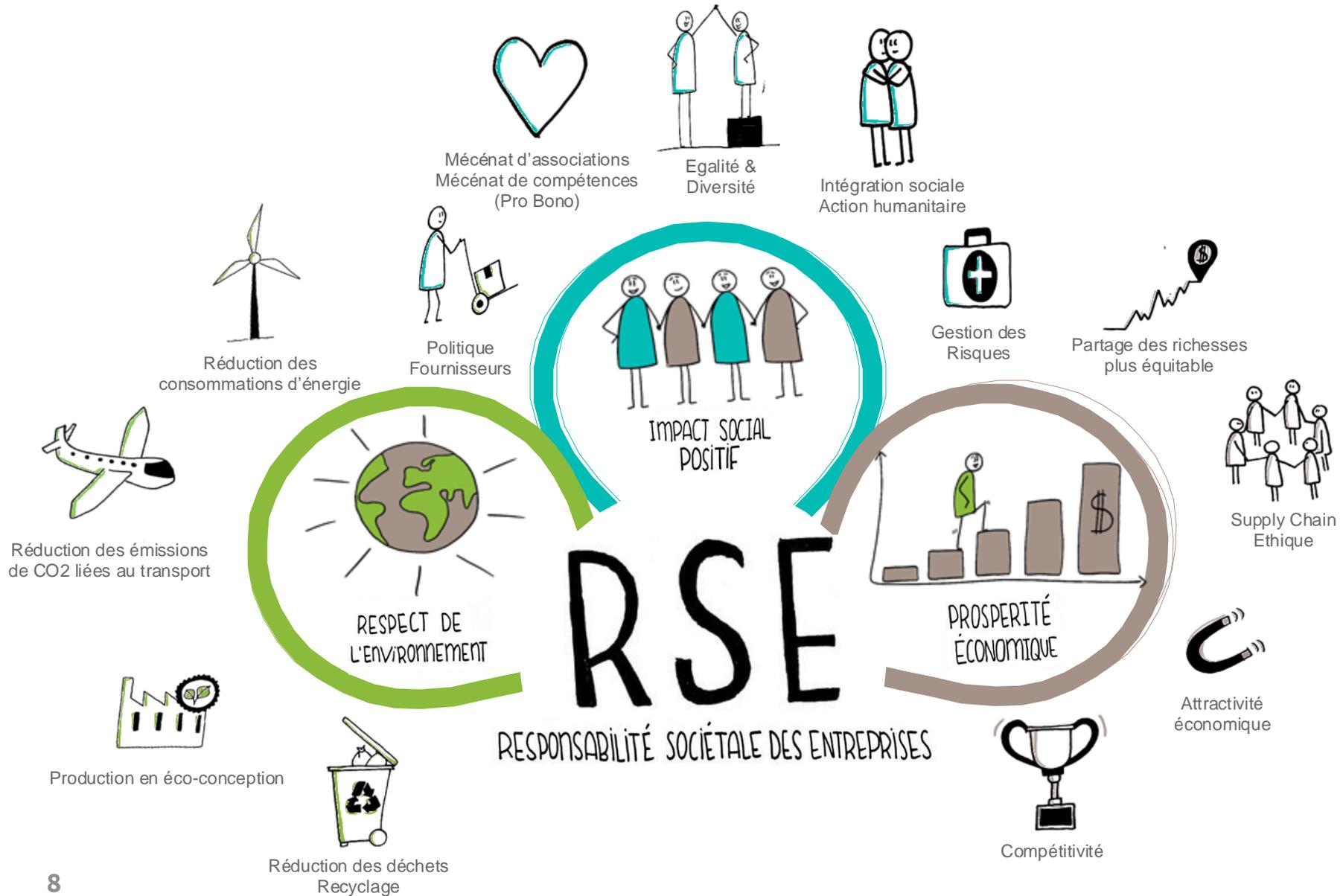
SOUS-TRAITANTS



FOURNISSEURS

# Les actions RSE chez Mews Partners

Un engagement de la Direction, des initiatives de nos consultants



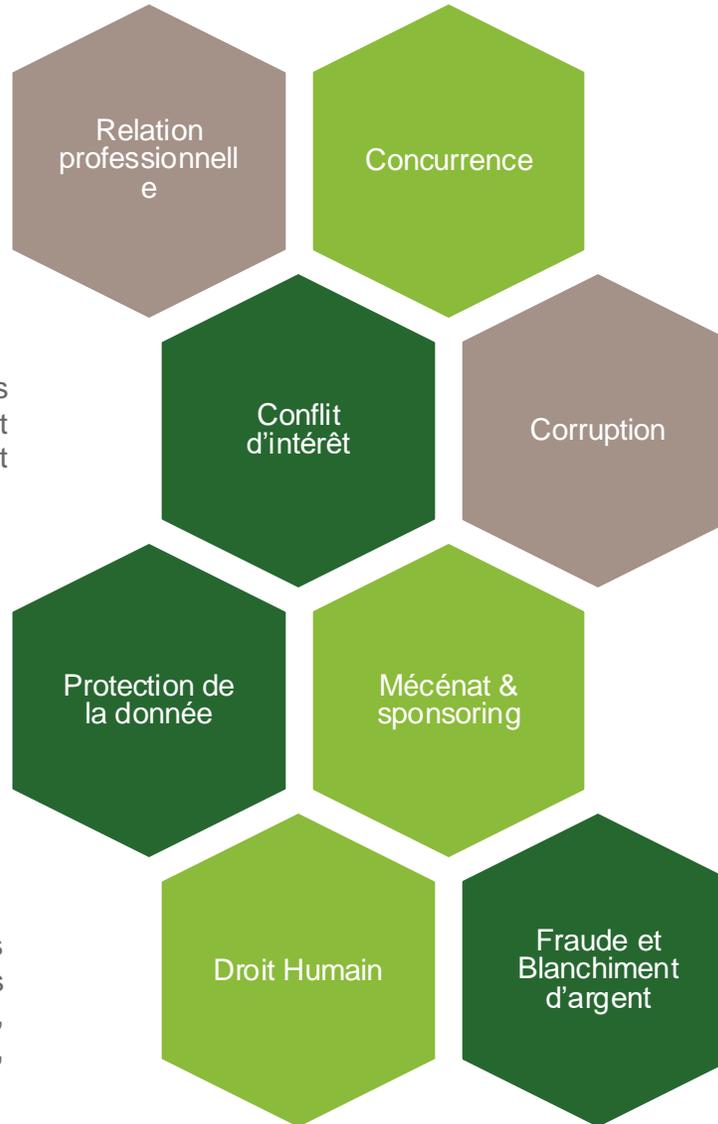
## Nos engagements

Nous nous engageons à être **respectueux** et **bienveillant** dans nos relations professionnelles, tant **envers nos clients et fournisseurs** que dans nos **échanges entre collaborateurs internes**.

Nous nous engageons à évaluer nos situations professionnelles de manière **objective** et **impartiale**, **sans impliquer** nos **sentiments** et **intérêts personnels**.

Nous nous engageons à **respecter la confidentialité des informations** liées à nos activités ainsi qu'à **sensibiliser nos collaborateurs** au respect du **RGPD**, des **droits de propriété intellectuelle**, et de la **protection des secrets d'affaires**.

Nous nous engageons à **respecter les Droits Humains** dans le cadre de nos activités, en nous appuyant sur les normes internationales, **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, **Pacte Mondiale des Nations Unies**.



Nous nous engageons à ne participer à **aucune entente anticoncurrentielle** avec des entreprises tierces et à nous **abstenir de tout abus de position dominante**.

Nous nous engageons à **lutter contre** toute forme de **corruption** ou de **trafic d'influence** dans nos relations avec nos clients et partenaires, que ce soit sous forme de cadeaux, reçus ou offerts, ou de paiements de facilitation, visant à influencer une décision commerciale.

Nous nous engageons à mener des actions de mécénat ou de sponsoring en **accord avec notre politique RSE**, et cela en faisant preuve d'**altruisme** et de **transparence**.

Nous nous engageons à **proscrire toute forme de Fraude ou de Blanchiment d'argent**. En portant une attention particulière à nos fournisseurs et à **respecter strictement la législation nationale et internationale** en vigueur.

## Relation professionnelle



Une **relation professionnelle** est une coopération entre plusieurs individus dans un but bénéfique. Elle permet de grandir non seulement sur le plan professionnel, mais aussi humainement pour une meilleure qualité de vie au sein de l'entreprise ainsi qu'avec ses clients, fournisseurs et autres tiers.

### Lignes directrices

**Courtoisie** : Traiter toute personne avec respect et considération, indépendamment de son statut ou de sa contribution financière.

**Communication Claire** : Fournir des informations complètes, précises et compréhensibles sur les produits et services fournis ou attendus.

**Honnêteté** : Éviter toute forme de tromperie ou de fausse déclaration concernant les offres de l'entreprise.

**Engagements** : Respecter les promesses faites aux clients, que ce soit en termes de qualité, de délais de livraison ou de service après-vente.

### En pratique

Nous nous engageons à :

- Respecter les principes de déconnexion et d'équilibre de vie chez nos collaborateurs comme chez nos prestataires
- Ne travailler qu'avec des clients et fournisseurs répondant aux principes éthiques de notre cabinet. En cas de doute sur les pratiques commerciales ou managériales, une réévaluation de la relation devra s'imposer.
- Respecter les croyances et opinions de chacun.
- Utiliser un langage respectueux et professionnel dans toutes nos interactions.
- S'assurer de la véracité des informations communiquées à nos clients dans nos propositions commerciales et autres documents.
- Respecter les termes des contacts passés avec nos clients.

## Conflit d'intérêt



Un **conflit d'intérêt** survient lorsqu'au cours de son activité professionnelle, les intérêts personnels d'un collaborateur entrent en contradiction ou en concurrence avec ceux de l'entreprise ou de ses clients. Cette situation peut influencer ses décisions ou positions, compromettant ainsi sa loyauté.

### Lignes directrices

**Impartialité** : Prendre des décisions en se basant uniquement sur les faits et les intérêts de l'entreprise.

**Objectivité** : Évaluer toutes les situations de manière impartiale et sans influence personnelle.

**Lucidité** : Identifier les situations au sein desquelles vous pourriez être impliqué de manière personnelle afin de les prévenir.

### En pratique

Nous nous engageons à :

- Déclarer tout intérêt personnel ou financier qui pourrait entraîner un conflit.
- Ne pas être en relation personnelle avec un client, un fournisseur ou un concurrent ou ne pas détenir d'intérêts personnels significatifs avec ces derniers.
- Ne pas être impliqué dans le processus de recrutement d'un proche.
- Enregistrer et documenter toutes les déclarations de conflits d'intérêts.

## Corruption

**Corruption active** : Proposer, promettre ou donner délibérément de l'argent, des cadeaux, des avantages ou des services à un agent public ou à toute autre personne dans une position d'influence, dans le but d'obtenir illégalement un avantage ou une faveur.

**Corruption passive** : Consiste à solliciter ou accepter les avantages évoqués ci-dessus.

**Trafic d'influence actif** : Forme de corruption consistant à demander à une personne, moyennant une compensation, d'utiliser son influence effective ou présumée sur une autre personne pour obtenir un avantage ou une décision de sa part.

**Trafic d'influence passif** : Consiste à solliciter ou accepter les avantages évoqués ci-dessus.



### Que dit la loi ?

Il est formellement interdit de commettre tout acte de corruption en France ou à l'étranger. Les personnes corrompues peuvent occuper des fonctions aussi bien publiques que privées, mais les infractions impliquant des fonctions publiques sont passibles de sanctions plus sévères que celles liées à la corruption dans le secteur privé.

Il est également punissable de savoir qu'une violation est en cours ou est susceptible de se produire et de ne rien faire pour vérifier ou arrêter ces actions.

## Corruption

### Lignes directrices

**Honnêteté** : Toutes les transactions et interactions doivent être menées avec honnêteté.

**Transparence** : Les processus décisionnels et les opérations doivent être transparents et documentés.

**Comptabilité** : Maintenir des enregistrements financiers précis et vérifiables

### En pratique

Nous nous engageons à :

- Ne pas offrir ou recevoir des cadeaux constitués d'une somme d'argent, notamment en espèces.
- Éviter d'offrir des cadeaux qui pourraient donner l'impression que nous cherchons à influencer une décision commerciale, ou dont la valeur pourrait sembler excessive.
- Tenir informé notre référent (coach, job leader, manager) des cadeaux que nous offrons ou que nous recevons.
- Décliner tout cadeau dont la valeur nous semble excessive ou pour lequel nous ne pourrions pas retourner l'équivalent.
- Refuser tout avantage ou cadeau qui, en raison de sa nature, de sa valeur et/ou de sa fréquence, pourrait nous placer dans une situation éthique délicate.

## Protection de la donnée



**Protection des données** : La protection des données fait référence à l'ensemble des mesures, pratiques et politiques mises en place pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des informations personnelles et sensibles. L'objectif principal est de garantir que les données sont utilisées de manière éthique et légale, en respectant les droits des individus et en assurant la confiance des parties prenantes.

### Lignes directrices

**Confidentialité** : Assurer que les données ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées.

**Intégrité** : Maintenir l'exactitude et l'exhaustivité des données et protéger contre toute modification non autorisée.

**Disponibilité** : Garantir que les données sont accessibles et utilisables par les utilisateurs autorisés lorsqu'ils en ont besoin.

**Transparence** : Informer clairement les individus sur la manière dont leurs données sont collectées, utilisées, stockées et partagées.

**Consentement** : Obtenir l'autorisation explicite des individus avant de collecter, utiliser ou partager leurs données personnelles.

### En pratique

La direction informatique de Mews Partners a mis en place des mesures de sécurité robustes pour protéger les données de l'entreprise. Il est néanmoins de la responsabilité de tous les collaborateurs de veiller à la protection de ces informations :

- S'assurer de comprendre et respecter les obligations légales et contractuelles qui s'appliquent lorsque vous recevez des informations confidentielles d'un client ou d'un tiers.
- Assurer la sécurité des données confidentielles concernant les activités de Mews Partners et de nos partenaires commerciaux, ainsi que les idées et savoir-faire développés par nos collaborateurs.
- Ne jamais conserver des informations ou des documents appartenant au client en quittant une mission.

## Concurrence



**Concurrence éthique** : désigne un cadre où les entreprises rivalisent de manière honnête et transparente, en respectant les normes morales, les lois et les réglementations en vigueur. Cette forme de concurrence valorise non seulement la performance économique mais aussi les responsabilités sociales et environnementales des entreprises. Elle s'oppose aux pratiques déloyales telles que la fraude, la corruption, la publicité mensongère ou le sabotage des concurrents.

### Lignes directrices

**Honnêteté** : Assurer notre transparence et notre véracité dans nos communications et nos pratiques commerciales.

**Fair-play** : Adopter des pratiques commerciales loyales et équitables, sans recourir à des moyens illégaux ou immoraux pour obtenir un avantage concurrentiel.

**Non abus de position dominante** : Ne pas adopter de comportement visant à éliminer, à contraindre ou encore à dissuader tout concurrent d'entrer ou de se maintenir sur le marché ou un marché connexe.

### En pratique

Nous nous engageons à :

- Ne pas discréditer la concurrence par de fausses déclarations sur leurs offres et services
- S'assurer que les associés du cabinet valident toute vente en dessous du taux standard
- Ne pas mettre en place d'entente anticoncurrentielle dans le but de remporter un appel d'offre
- Ne divulguer aucune information confidentielle à nos concurrents ou à toute personne autre que le client.

## Droits Humains



**Droits humains** : désigne un cadre où les entreprises respectent les droits humains dans le cadre leur activité en s'appuyant sur les normes internationales de référence (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte Mondiale des Nations Unies). Elle s'oppose aux pratiques déloyales telles que la fraude, la corruption, la publicité mensongère ou le sabotage des concurrents.

### Lignes directrices

**Normes internationales** : Respecter les normes internationales, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte Mondiale des Nations Unies

**Travail forcé** : Tolérer aucune forme de travail forcé dans sa chaîne de valeur

**Travail des enfants** : Ne pas faire travailler d'enfants dans sa chaîne de valeur

**Discrimination** : Interdire toute forme de discrimination ou d'abus ou d'harcèlement fondé sur le sexe, l'ethnie, la religion, la situation matrimoniale ou tout autre statut protégé par la loi

### En pratique

Nous nous engageons à :

- Respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Ne pas recourir au travail d'enfants sous quelque forme que ce soit et dans notre chaîne de valeur
- Ne pas recourir au travail forcé y compris dans notre chaîne de valeur
- Interdire toute forme de discrimination et à lutter activement pour la diversité au sein de l'entreprise

## Fraude et blanchiment d'argent



Une **Fraude ou blanchiment d'argent** est un délit caractérisé par le fait de ne pas déclarer délibérément une partie de ses revenus dans le but d'éviter de payer des impôts. Le blanchiment quant à lui est la réintroduction de l'argent dissimulé afin d'éviter une nouvelle fois l'impôt.

### Lignes directrices

**Fraude et éthique fiscale** : Assurer notre transparence et notre véracité dans nos déclarations fiscales.

**Blanchiment d'argent** : Lutter contre le blanchiment en portant une attention particulière à nos fournisseurs

**Législation** : Respecter strictement la législation nationale et internationale en vigueur

### En pratique

Nous nous engageons à :

- Ne pas dissimuler d'informations à l'administration fiscale
- Payer les impôts qui sont dus
- Payer les impôts sur le résultat dans les pays où nous opérons
- Ne pas disposer d'implantation juridique pour des raisons purement fiscales
- Surveiller l'origine des fonds mis à disposition pour les transactions dont nous sommes intermédiaires
- Vérifier l'identité de nos clients et la source des fonds
- Aucune action ou omission permettant le blanchiment d'argent n'est permise

## Identifier et faire face à une situation éthique

Un **lanceur d'alerte** est une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi des informations portant sur :

- Un crime ou un délit
- Une menace ou un préjudice pour l'intérêt général
- Une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation des valeurs et engagements de l'entreprise évoqués précédemment

Le lanceur d'alerte peut choisir de rester anonyme, et ne peut en aucun cas faire l'objet de mesures de représailles pour avoir signalé ou divulgué des informations dans le respect des procédures de signalement.

## Comment gérer une situation éthique ?



### IDENTIFICATION

Définir les faits de la manière la plus impartiale possible



### REFLEXION

#### Règlementation

La situation est-elle conforme à la réglementation en vigueur?

#### Valeurs

La situation est-elle conforme à mes valeurs et à celle de Mews Partners?



### ACTION

Qui dois-je contacter?  
Comment dois-je le faire?

## Recueil et traitement des **signalements** chez Mews

Afin de faciliter la réception des signalements, Mews Partners met en place différents canaux de recueil de ces derniers :



### Référents

Adressez-vous à votre **coach** en priorité. Vous pouvez aussi vous tourner vers votre **job-leader** ou **l'associé en charge de la mission**.



### Portail RH

Si le sujet rentre dans le cadre de la procédure Lanceur d'Alerte, compléter et envoyer le formulaire disponible sur le Portail RH.



### E-mail

Communiquer via l'adresse mail [lanceur.alerte@mews-partners.com](mailto:lanceur.alerte@mews-partners.com)

Toute question éthique, même lorsqu'elle est complexe, doit pouvoir être abordée

Pour plus de détails, se référer à la « **Note d'information sur la politique de recueil et de traitement des signalement** » mise en place par Mews Partners.

